CABINET AUDIT ET CONSEIL

AB-FLOOR

18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES

* * *

Rapport sur la transformation de la SARL en Société par Actions Simplifiée

Parc tertiaire de La Croix - HOLDIPARC 4
BP 70623
60206 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03.44.23.20.67
Fax : 03.44.86.81.89
E-Mail : cda@cabinetdelautre.fr

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE – COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE
SARL au capital de 46 200 Euros • RCS Compiègne B 433 637 329 • Siret 433 637 329 00023 • APE 6920Z

AB-FLOOR
Société à responsabilité limitée
Au capital de 632 500 euros
Siège social : 18 Rue Neuve
60400 CRISOLLES
827 966 904 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Madame, Monsieur,

En notre qualité, d'une part de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 04 octobre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport à votre capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La situation financière de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels au 31 décembre 2023, ainsi que sur la situation comptable au 31 août 2024, n'appelle pas de commentaire particulier.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à analyser les avantages particuliers stipulés,
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal à celui du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

-*-*-*-

Fait à Compiègne

Signé par Kevin Deschamps
Le 08/10/24
ID: tx_drkrxoaoB72Z



CABINET AUDIT ET CONSEIL
Représenté par Kevin DESCHAMPS
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation